



Fédération des Associations
de Musiques & Danses
Traditionnelles

Parthenay, le 18 juin 2008

Jean-Jacques Queyranne
Président
Conseil régional Rhône-Alpes
78 route de Paris
69260 CHARBONNIÈRES LES BAINS

Objet : Mobilisation contre la fermeture du CMTRA

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de prendre position, au nom de l'ensemble des membres de la Fédération des musiques et danses traditionnelles (FAMDT) que je préside, contre la fermeture du Centre des Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA).

Par un courrier en date du 11 juin 2008, vous avez signifié au Président de cette association la fin des financements que la Région lui accordait depuis 1991, justifiant cette décision par le refus du CMTRA d'intégrer l'agence de création régionale (NACRE). Les 60 000 euros attribués au CMTRA en 2007 seront attribués à la NACRE.

La FAMDT s'insurge contre cette décision, tant du point de vue du fond que de la forme.

Sur le fond, cette décision revient remettre en cause le soutien de la Région Rhône-Alpes à la politique en faveur des musiques traditionnelles mise en place par le Ministère Jack Lang en 1985. Dans un esprit de co-construction de politiques culturelles décentralisées, l'Etat, les régions et le secteur des musiques et danses traditionnelles avaient innové en créant les centres régionaux de musiques et danses traditionnelles (CRMDT), des structures qui tirent leur légitimité des acteurs du secteur qu'elles représentent, et remplissent une mission d'intérêt général, définie dans des conventions et selon un cahier des charges à la fois national et régional, adapté aux réalités du terrain. Décider la fin du CMTRA, c'est remettre en cause ce modèle et envoyer un message clair aux nombreux acteurs régionaux de ce secteur culturel et artistique très dynamique.

De plus, cette décision ne nous paraît pas pertinente dans la mesure où le CMTRA est un lieu ressource mais aussi un opérateur et un producteur, alors que la NACRE ne fera que de l'information et de la ressource. La plupart des missions du CMTRA ne sera donc pas remplie par la nouvelle structure technocratique.

Sur la forme, cette décision va à l'encontre des principes de démocratie culturelle. Car ce qui se joue aujourd'hui avec l'affectation des moyens de fonctionnement du Centre de musiques traditionnelles en Rhône Alpes à la NACRE, c'est bien la place des citoyens organisés, dans les politiques publiques de la culture. Symboliquement, décider dans ces conditions, de la mort d'une association fédérant sur l'ensemble du territoire régional, plus de 500 associations et bénévoles, c'est nier la vitalité et la représentativité des acteurs et militants de terrain. C'est un message de mépris qui leur est envoyé.



Fédération des Associations
de Musiques & Danses
Traditionnelles

Nous sollicitons votre intervention pour trouver une solution conforme à l'intérêt général et pour réunir autour de la table les acteurs des musiques traditionnelles en région Rhône-Alpes afin de trouver une solution plus mesurée, plus équilibrée et plus adaptée à la réalité du terrain. Si c'est le cas, la FAMDT propose d'y prendre toute sa place et de contribuer dans un esprit ouvert et constructif à la mise en place d'une décision juste et pérenne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sylvain Girault
Président